

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

ABSENT : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-088 : ESPACE AQUA'NOBLAT – CAFETERIA – GRILLE TARIFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président donne lecture de la nouvelle grille tarifaire proposée, venant en remplacement de celle approuvée par délibération 2010-092 du 1^{er} décembre 2010.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la grille tarifaire, pour la cafétéria de l'Espace Aqua'Noblat, suivante :

	TARIFS CAFETERIA
GLACES	
EXTREME PEPITES CHOCO	
EXTREME CHOCO BLC	
EXTREME AMANDE	
EXTREME CHOCO	
CONE DOUBLE CHOCO	
CONE CHOCO BLC	
CONE VANILLE	
CONE FRAISE	2,00 €
CONE CITRON	
CONE CHOCO	
CONE LION	
CONE KITKAT	
CRUNCH POPS	
MAXI BON	
SMARTIES	
PIRULO TROPICAL	
PIRULO SPARKLY	
PIRULO COOL COCA	1,50 €
BARRE COCO	
BARRE LION	
KIM	1,00 €

SNACK SALES	
CHRONO CROQUE QUICHE LORRAINE BAGUET"IN CLAFOUTIS TOMATES CHÈVRE TARTINE POULET CHORIZO TARTINE RUSTIQUE AU CHÈVRE PIZZA	2,50 €
TATIN DE LÉGUME ET TAPENADE	3,00
SNACK SUCREES	
GAUFRE CRUMBLE RHUBARBE ET FRAISE	2,00 €
MAXI COOKIE CHOCO CRANBERRIES	1,50 €
DOUGHNUT SUCRE DOUGHNUT CHOCO MUFFIN AUX PÉPITES CHOCO MUFFIN TOUT CHCO MUFFIN MYRTILLE BEIGNETS FOURRÉ CHOCO COOKIE PÉPITE CHOCO BEIGNETS POMMES CREPES	1,00 €
BOISSONS FRAICHES	
SODAS, EAU GAZEUSE, EAU AROMATISEE, JUS DE FRUIT (33 cl)	2,00 €
EAU PLATE (50 cl)	1,00 €
BOISSONS CHAUDES	
CAFE DECAFEINE INFUSION VERVEINE THE	1,10 €
GRAND CAFE CHOCOLAT	1,50 €

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2010-092

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire
 Reçu à la Préfecture
 le : 30.06.17
 Publié ou notifié
 Le : 30.06.17

Le Président,

 Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT - CAFETERIA - GRILLE TARIFAIRE

Date de transmission de l'acte : 30/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2017

Numéro de l'acte : 2017-088 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-088-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires